La personne malade a droit au respect de sa dignité.

Extrait de l'art.3 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, dite loi Kouchner

---

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul face au système de santé.

France Assos Santé
La voix des usagers

Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

Informations et actions sur france-assos-sante.org